

« Je remercie MM. Blix et El Baradeï pour les indications qu'ils viennent de nous fournir sur la poursuite des inspections en Irak. Je tiens à nouveau à leur exprimer la confiance et le plein soutien de la France dans leur mission.

Vous savez le prix que la France attache, depuis l'origine de la crise irakienne, à l'unité du Conseil de sécurité. Cette unité repose aujourd'hui sur deux éléments essentiels :

Nous poursuivons ensemble l'objectif d'un désarmement effectif de l'Irak. Nous avons en ce domaine une obligation de résultat. Ne mettons pas en doute notre engagement commun en ce sens. Nous assumons collectivement cette lourde responsabilité qui ne doit laisser place ni aux arrière-pensées, ni aux procès d'intention. Soyons clairs : aucun d'entre nous n'éprouve la moindre complaisance à l'égard de Saddam Hussein et du régime irakien.

En adoptant à l'unanimité la résolution 1441, nous avons collectivement marqué notre accord avec la démarche en deux temps proposée par la France : le choix du désarmement par la voie des inspections et, en cas d'échec de cette stratégie, l'examen par le Conseil de sécurité de toutes les options, y compris celle du recours à la force. C'est bien dans ce scénario d'échec des inspections, et dans ce cas seulement, que pourrait se justifier une seconde résolution.

La question qui se pose aujourd'hui est simple: considérons-nous en conscience que le désarmement par les missions d'inspections est désormais une voie sans issue ? Ou bien, estimons-nous que les possibilités en matière d'inspection offertes par la résolution 1441 n'ont pas encore été toutes explorées ?

En réponse à cette question, la France a deux convictions : la première, c'est que l'option des inspections n'a pas été conduite jusqu'à son terme et peut apporter une réponse efficace à l'impératif du désarmement de l'Irak ; la seconde, c'est qu'un usage de la force serait si lourd de conséquences pour les hommes, pour la région et pour la stabilité internationale qu'il ne saurait être envisagé qu'en dernière extrémité.

Or que venons-nous d'entendre, à travers le rapport de MM. Blix et El Baradeï ? Nous venons d'entendre que les inspections donnent des résultats. Bien sûr, chacun d'entre nous veut davantage et nous continuerons ensemble à faire pression sur Bagdad pour obtenir plus. Mais les inspections donnent des résultats.

Lors de leurs précédentes interventions au Conseil de sécurité, le 27 janvier, le président exécutif de la CCVINU et le directeur général de l'AIEA avaient identifié précisément les domaines dans lesquels des progrès étaient attendus. Sur plusieurs de ces points, des avancées significatives ont été obtenues:

Dans les domaines chimiques et biologiques, les Irakiens ont remis de nouveaux documents aux inspecteurs. Ils ont aussi annoncé la création des commissions d'investigation, dirigées par les anciens responsables des programmes d'armements, conformément aux conclusions de M. Blix.

Dans le domaine balistique, les informations fournies par l'Irak ont permis aux inspecteurs de progresser également. Nous détenons avec précision les capacités réelles du missile Al-Samoud. Maintenant, il convient de procéder au démantèlement des programmes non autorisés, conformément aux conclusions de M. Blix.

Dans le domaine nucléaire, des informations utiles ont été transmises à l'AIEA sur les points les plus importants évoqués par M. El Baradeï le 27 janvier : l'acquisition d'aimants susceptible de servir à l'enrichissement d'uranium et la liste des contacts entre l'Irak et le pays susceptible de lui avoir fourni de l'uranium.

Nous sommes là au cœur de la logique de la résolution 1441, qui doit assurer l'efficacité des inspections grâce à une identification précise des programmes prohibés, puis à leur élimination. Nous sommes tous conscients que le succès des inspections suppose que nous aboutissions à une coopération pleine et entière de l'Irak.

La France n'a cessé de l'exiger.

Des progrès réels commencent à apparaître : l'Irak a accepté le survol de son territoire par des appareils de reconnaissance aérienne ; il a permis que des scientifiques irakiens soient interrogés sans témoins par les inspecteurs ; un projet de loi prohibant toutes les activités liées aux programmes d'armes de destruction massive est en cours d'adoption, conformément à une demande ancienne des inspecteurs ; l'Irak doit fournir une liste détaillée des experts ayant assisté en 1991 aux destructions des programmes militaires.

La France attend bien entendu que ces engagements soient durablement vérifiés. Au-delà, nous devons maintenir une forte pression sur l'Irak pour qu'il aille plus loin dans la voie de la coopération.

Ces progrès nous confortent dans la conviction que la voie des inspections peut être efficace. Mais nous ne devons pas nous dissimuler l'ampleur du travail restant à accomplir : des questions doivent être élucidées, des vérifications doivent être conduites, des installations ou des matériels doivent sans doute encore être détruits. Pour ce faire, nous devons donner aux inspections toutes les chances de réussir.

J'ai fait des propositions le 5 février devant le Conseil. Depuis lors, nous les avons précisées dans un document de travail adressé à MM. Blix et El Baradeï et communiquées aux membres du Conseil. Quel est leur esprit ? Il s'agit de propositions pratiques et concrètes, qui peuvent être mises en oeuvre rapidement et qui sont destinées à renforcer l'efficacité des opérations d'inspection. Elles s'inscrivent dans le cadre de la résolution 1441 et ne nécessitent par conséquent aucune nouvelle résolution du Conseil. Elles doivent venir à l'appui des efforts menés par MM. Blix et El Baradeï, qui sont naturellement les mieux à même de nous dire celles d'entre elles qu'ils souhaitent retenir pour assurer la meilleure efficacité de leurs travaux. Dans leur rapport, ils nous ont fait des commentaires utiles et opérationnels. La France a déjà annoncé qu'elle tenait des moyens supplémentaires à la disposition de MM. Blix et El Baradeï, à commencer par ses appareils de surveillance aérienne Mirage IV.

Alors oui, j'entends bien les critiques : il y a ceux qui pensent que, dans leur principe, les inspections ne peuvent avoir aucune efficacité. Mais je rappelle que c'est le fondement même de la résolution 1441 et que les inspections donnent des résultats. On peut les juger insuffisants mais ils sont là. Il y a ceux qui croient que la poursuite du processus d'inspection serait une sorte de « manœuvre de retardement » visant à empêcher une intervention militaire. Cela pose naturellement la question du temps imparti à l'Irak. Nous sommes là au centre des débats. Il y va de notre esprit de responsabilité. Ayons le courage de mettre les choses à plat.

Il y a deux options : l'option de la guerre peut apparaître *a priori* la plus rapide. Mais n'oublions pas qu'après avoir gagné la guerre, il faut construire la paix. Et ne nous voilons pas la face : cela sera long et difficile, car il faudra préserver l'unité de l'Irak, rétablir de manière durable la stabilité dans un pays et une région durement affectés par l'intrusion de la force. Face à de telles perspectives, il y a une autre option offerte par les inspections, qui permet d'avancer de jour en jour dans la voie d'un désarmement efficace et pacifique de l'Irak. Au bout du compte, ce choix-là n'est-il pas le plus sûr et le plus rapide ?

Personne ne peut donc affirmer aujourd'hui que le chemin de la guerre sera plus court que celui des inspections. Personne ne peut affirmer non plus qu'il pourrait déboucher sur un monde plus sûr, plus juste et plus stable. Car la guerre est toujours la sanction d'un échec. Serait-ce notre seul recours face aux nombreux défis actuels ? Donnons pas conséquent aux inspecteurs des Nations unies le temps nécessaire à la réussite de leur mission. Mais soyons ensemble vigilants et demandons à MM. Blix et El Baradeï de faire régulièrement rapport au Conseil. La France, pour sa part, propose un nouveau rendez-vous le 14 mars au niveau ministériel, pour évaluer la situation. Nous pourrions alors juger des progrès effectués et de ceux restant à accomplir.

Dans ce contexte, l'usage de la force ne se justifie pas aujourd'hui. Il y a une alternative à la guerre : désarmer l'Irak par les inspections. De plus, un recours prématuré à l'option militaire serait lourd de conséquences.

L'autorité de notre action repose aujourd'hui sur l'unité de la communauté internationale. Une intervention militaire prématurée remettrait en cause cette unité, ce qui lui enlèverait sa légitimité et, dans la durée, son efficacité. Elle pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité de cette région meurtrie et fragile. Elle renforcerait le sentiment d'injustice, aggraverait les tensions et risquerait d'ouvrir la voie à d'autres conflits.

Nous partageons tous une même priorité, celle de combattre sans merci le terrorisme. Ce combat exige une détermination totale. C'est depuis la tragédie du 11 septembre, l'une de nos responsabilités premières devant nos peuples. Et la France, qui a été durement touchée à plusieurs reprises par ce terrible fléau, est entièrement mobilisée dans cette lutte qui nous concerne tous et que nous devons mener ensemble. C'est le sens de la réunion du Conseil de sécurité qui s'est tenue le 20 janvier, à l'initiative de la France.

Il y a dix jours, le secrétaire d'Etat américain, M. Powell, a évoqué des liens supposés entre Al Quaida et le régime de Bagdad. En l'état actuel de nos informations et recherches menées en liaison avec nos alliés, rien ne nous permet d'établir de tels liens. En revanche, nous devons prendre la mesure de l'impact qu'aurait sur ce plan une action militaire contestée actuellement. Une telle intervention ne risquerait-elle pas d'aggraver les fractures entre les sociétés, entre les cultures, entre les peuples, fractures dont se nourrit le terrorisme ?

La France l'a toujours dit : nous n'excluons pas la possibilité qu'un jour il faille recourir à la force, si les rapports des inspecteurs concluaient à l'impossibilité pour les inspections de se poursuivre. Le Conseil devrait alors se prononcer et ses membres auraient à prendre toutes leurs responsabilités. Et, dans

une telle hypothèse, je veux rappeler ici les questions que j'avais soulignées lors de notre dernier débat le 4 février et auxquelles nous devons bien répondre : en quoi la nature et l'ampleur de la menace justifient-elles le recours immédiat à la force ? Comment faire en sorte que les risques considérables d'une telle intervention puissent être réellement maîtrisés ? En tout état de cause, dans une telle éventualité, c'est bien l'unité de la communauté internationale qui serait la garantie de son efficacité. De même, ce sont bien les Nations unies qui resteront demain, quoi qu'il arrive, au cœur de la paix à construire.

Monsieur le président, à ceux qui se demandent avec angoisse quand et comment nous allons céder à la guerre, je voudrais dire que rien, à aucun moment, au sein de ce Conseil de sécurité, ne sera le fait de la précipitation, de l'incompréhension, de la suspicion ou de la peur.

Dans ce temple des Nations unies, nous sommes les gardiens d'un idéal, nous sommes les gardiens d'une conscience. La lourde responsabilité et l'immense honneur qui sont les nôtres doivent nous conduire à donner la priorité au désarmement dans la paix.

Et c'est un vieux pays, la France, un vieux continent comme le mien, l'Europe, qui vous le dit aujourd'hui, qui a connu les guerres, l'Occupation, la barbarie. Un pays qui n'oublie pas et qui sait tout ce qu'il doit aux combattants de la liberté venus d'Amérique et d'ailleurs. Et qui pourtant n'a cessé de se tenir debout face à l'Histoire et devant les hommes. Fidèles à ses valeurs, il veut agir résolument avec tous les membres de la communauté internationale. Il croit en notre capacité à construire ensemble un monde meilleur. »

Dominique de Villepin, ministre des affaires étrangères, devant le conseil de sécurité de l'ONU à New York le 14 février 2003